Vos jardins en automne



Pause hivernale pour la collecte des déchets végétaux

Le ramassage des végétaux en porte-à-porte s'apprête à faire sa traditionnelle pause hivernale. La dernière collecte de l'année pour les déchets végétaux aura lieu le lundi 24 novembre. Les services déchets de la Communauté urbaine reprendront leurs tournées à l'approche du printemps, lorsque la production de déchets liée aux travaux de jardinage s'intensifiera. Rendez-vous sur l'application mobile Infos déchets GPSEO pour plus d'informations.

En automne, bichonnez votre jardin

L'automne est là, les températures descendent et l'air se charge d'humidité. La chute des feuilles et des fruits d'automne (châtaignes, marrons…) débute et va s'intensifier. La sève est descendante et les végétaux vont bientôt se mettre en

dormance.

Il est important d’effectuer les derniers petits travaux dans votre jardin. Continuez la tonte des gazons : évitez de tondre trop court. Il faut progressivement remonter la hauteur de coupe. La graminée sera plus résistante aux futures périodes de froid. En parallèle, un apport d’engrais diminué en Azote mais plus riche en Phosphore et Potasse renforcera le système racinaire et augmentera la résistance des plantes.

Retirez les feuilles mortes tombées, notamment sur les gazons pour favoriser l’aération du sol et laisser la lumière passer. Vous pouvez les disposer aux pieds de vos massifs de fleurs ou encore sur vos parcelles vides au potager.

Taillez les haies et broyez les branches : pour vous éviter des trajets à la déchetterie et aussi pour créer un broyat qui vous permettra de pailler vos massifs, pieds d’arbres et d’arbustes, munissez-vous d’un broyeur à branche. Ces rémanents sont utiles pour le paillage et aussi pour faire des composts de qualités.

Coupez les fleurs fanées des rosiers et de certaines vivaces : ne rabattez pas ces dernières, en période hivernale. De nombreux insectes utiles au jardin s’y réfugient (coccinelle…).

Désherbez les massifs de vivaces, d’arbustes, décompactez le sol, apportez un peu de compost et épandre un paillage qui protègera le sol du tassement et le plantes du froid. Ces actions faciliteront le drainage des sol lourds.

Réussissez vos plantations : vous pouvez commencer les plantations de plantes bi-annuelles et vivaces ainsi que les bulbes de printemps (crocus, tulipes, narcisses…).

La plantation d’arbres et d’arbustes en conteneur peut se faire dès à présent. Pour la plantation à racines nues, attendez plutôt la deuxième quinzaine de novembre et avant les fortes gelées. Pour aider les hérissons et la petite faune locale, laissez, au pied des haies ou dans un coin du jardin, un petit tas de branches et des feuilles qui serviront peut-être d’abris pendant l’hiver.

Entretenir devant chez vous, c’est obligatoire !

Que vous soyez propriétaire ou locataire d’une maison individuelle, il est essentiel de respecter les obligations légales en matière d’entretien de l’espace devant chez soi et sur son trottoir. Vous devez notamment tailler régulièrement les branches susceptibles de gêner la circulation des piétons comme des véhicules et retirer toutes les feuilles mortes et les fruits présents sur votre trottoir. En hiver, vous devez également assurer l’entretien sur la portion devant chez vous et retirer la neige, la glace ou tout autre élément pouvant constituer un danger ou un obstacle pour les passants. N’hésitez pas également à verser du sel ou du sable pour limiter les risques de chute en cas de neige ou de verglas.